

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2008

Convocation portée au domicile de chacun des Conseillers, par Monsieur Clees Laurent, Policier Municipal. L'an deux mil huit, le 11 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de PONT DE METZ, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard ALARCON, Maire.

- Présents :
Mmes BEDNARZ Marie-Josée ; CHOQUART Anne-Marie, LECLERCQ Edith.
MM. ALARCON Gérard, BULANT Loïc, DELAFOSSE Gilles, ERMENAULT Philippe, HEBERT Marc-Antoine, JAUNY Alain, LETURCQ Jean-Pierre, LHOEST Patrick, SEVENANTS Pierre, THILLOY Christian, VENET Gérard.
- **Procurations** : Monsieur FREMAUT donne procuration à M. BULANT ;
Monsieur JUNGHANS donne procuration à Monsieur ALARCON.
Mme HODENCQ donne procuration à M. DELAFOSSE
Monsieur THERRY donne procuration à Mme BEDNARZ.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix huit, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal.
Le dernier compte-rendu est approuvé.

- Monsieur ERMENAULT est nommé secrétaire, l'ordre du jour peut être abordé.

2008- 63 REPRISE DE PRINCIPE DES VOIES DU LOTISSEMENT DES FRANCHES TERRES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il était convenu dès le départ de reprendre les voies du lotissement directement dans le domaine public, sans passer par une association syndicale.

Les travaux sont terminés, l'état des lieux a été fait, nous avons les plans de recollement et les résultats des visites des différents réseaux : tout est en règle.

Il est donc possible de reprendre ces voies dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la reprise de ces voies dans le domaine communal.

**2008- 64 RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE CLASSEE
DANS LE DOMAINE PUBLIC ;**

Dans le cadre des dotations de l'Etat pour 2010, il est nécessaire de rectifier, le tableau des voies classées dans le domaine communal.

La longueur de la voirie est de 15 622 mètres suivant le tableau ci-joint par la D.D.E.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le tableau unique de classement de voirie communale, qui établit la longueur des voies classées dans le domaine public communal à 15 622 mètres.

**2008 - 65 COMMISSION DES IMPOTS : désigner un membre en
remplacement de Monsieur MASSY.**

Lors de la désignation des membres de cette commission, Monsieur MASSY a été désigné, or il apparaît qu'il n'est plus propriétaire sur la commune et donc ne peut plus faire partie de la commission des impôts. Il convient donc de désigner quelqu'un à sa place, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur BAYARD Philippe.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité ce choix.

2008 - 66 TARIF SALLE DES FETES 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessous, *à compter du 1^{er} Janvier 2009* :

La période d'été allant du 1^{er} mai au 30 septembre,

La période d'hiver allant du 1^{er} Octobre au 30 Avril.

La caution à verser est de 438.00 €

Forfait nettoyage 102 .00€

Forfait vaisselle 0.90€

TARIFS SALLE DES FETES

PUBLIC	MANIFESTATIONS	ETE	HIVER
HABITANTS DE LA COMMUNE	Repas dansant	318€	394€
	Réunion sans repas	183€	258€
	Vin d'honneur et goûter	203€	275€
	Lunch	269€	336€ (Arbre Noël)
Associations de la commune	1 ^{ère} et 2 ^{ème} fois	GRATUIT	GRATUIT
	3 ^{ème} fois	199€	273€
HABITANTS , Sociétés et associations hors commune	Repas dansant	754€	830€
	Vin d'honneur et goûter	322€	398€
	Lunch	446€	521€(Arbre de Noël)
	Réunion de société sans repas	342€	417€
	Société commerciale (2jours)	1 085€	1 160€
	Exposition/jour	335€	417€
Parti Politique et syndicat	Réunion, vin d'honneur	966€	1 042€

2008 - 67 REMISE GRACIEUSE DE PENALITES

La SARL BATTEUX DE SIMENCOURT, s'est vue appliquer une majoration et des intérêts de retard pour non paiement d'une taxe d'urbanisme sur l'autorisation de construire en date du 22/12/05 et du 16/01/2006 , d'un montant de 71 et 100 €. Or ces paiements avaient déjà été effectués.

Monsieur le Maire demande donc une remise gracieuse auprès de la trésorerie de Doullens.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

2008 - 68 VŒU RELATIF A LA PROPOSITION DE REDUCTION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE.

La direction de la poste nous informe d'une réduction d'horaires d'ouverture de la poste : une amplitude hebdomadaire de 15 heures environ, tout en conservant une ouverture quotidienne de 6 jours/7 et une mise en place effective au 1^{er} avril 2009.

Alors que la population est en constante croissance, la construction d'un groupe scolaire avec 3 classes supplémentaires ; la poste prévoit de réduire les horaires du bureau de poste de la commune en passant de 28 heures à 15 heures au 1^{er} avril 2009, soit une diminution des horaires de 46%, la décision prise est en totale incohérence avec le développement de l'environnement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander à la Direction de la Poste de maintenir les horaires actuels, le maintien du « service public » qu'est la poste est nécessaire ici, le besoin existe et il va encore s'intensifier, la population qui arrive doit trouver les services dont elle a besoin. Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité.

2008 - 69 DROIT DE PLACE : pour la vente de pizzas.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marchand ambulant de pizzas souhaiterait s'installer de façon occasionnelle sur la place René Aviez.

Monsieur le Maire souhaiterait instaurer un droit de place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la gratuité de l'emplacement pour un trimestre à compter du 01 janvier 2009, et de délibérer dans le 1^{er} trimestre 2009 pour instaurer un tarif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.